



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du pôle ressources et accompagnement - mission suivi des dossiers réservés n°03/2022 du 20 juin 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 5 avril 2017 chargeant monsieur Christian Gambert, ingénieur principal des fonctions de chef du bureau du budget routier - service de la prospective et de la programmation - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} avril 2017,

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 chargeant madame Caroline Bonnier, ingénieur, des fonctions de chef du service de la prospective et de la programmation - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'arrêté du 30 juin 2021 promouvant madame Caroline Bonnier au grade d'ingénieur territorial principal à compter du 21 août 2021,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2022 plaçant sur sa demande madame Caroline Bonnier, ingénieur territorial principal, en disponibilité sans traitement pour convenances personnelles pour une période d'1 an du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 inclus,

Vu le mail du 27 septembre 2022 émanant de la direction de monsieur Matthieu Bielfeld, directeur de la mobilité et du réseau routier, souhaitant que monsieur Christian Gambert, ingénieur principal, soit chargé des fonctions par intérim de chef du service de la prospective et de la programmation - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} octobre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2022, monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal, est chargé des fonctions de chef du service de la prospective et de la programmation par intérim – direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial.

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20221108-RH3732LL112022-AI
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le 08 NOV. 2022

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20221108-RH3732LL112022-A1
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022